

LES RUCHES DE ST JEAN

Espace Ouvert de Cohabitation Conviviale et Solidaire

PREAMBULE A LA CHARTE

L'habitat participatif est une démarche citoyenne. L'harmonisation de l'intérieur et de l'extérieur, de l'individuel et du collectif, du privé et du public, est un positionnement essentiellement politique, c'est-à-dire qui traite de la place de l'homme dans la Cité.

Si cette harmonisation ne se fait pas, les relations peuvent devenir conflictuelles. Dans un monde où de moins en moins de personnes s'accaparent de plus en plus de richesses et où de plus en plus de pauvres deviennent de plus en plus pauvres, où le vertige de la globalité fait se multiplier les communautés en replis identitaires, où les valeurs les plus fondamentales sont banalisées et deviennent des biens de consommation, il est urgent de créer ou de recréer des espaces de sens.

Que cette situation soit générale, supranationale, ne doit pas nous dissuader d'agir localement. A une échelle infiniment petite face à l'ampleur des enjeux mondiaux, des modèles de convivialité peuvent être modélisés et ensuite être extrapolés à des dimensions plus grandes.

Notre démarche n'est pas théorique même si elle est nourrie de la réflexion et de l'expérience de maintenant plusieurs décennies. Nous voulons passer à l'acte et incarner nos savoirs en les mettant en œuvre.

L'habitat participatif que nous imaginons ne repose pas sur la contrainte du groupe mais d'abord sur la non-intrusion dans l'espace privé de chacun. La convivialité se fait sur un acte volontaire, ou ne se fait pas, et les règles de vie commune ne concernent que les espaces communs. L'architecture est conçue pour que les lieux de partage aient un espace reconnu, et qu'ils soient occupés dans un mouvement de rencontre et d'échange, jamais d'obligation. C'est dire que le mot participatif doit être compris dans une double dimension à la fois individuelle et collective.

A un niveau individuel, chaque partie prenante du projet, propriétaire ou locataire, « participera » avec l'architecte ou le maître d'œuvre à la création de son espace qui sera modulable et fait sur mesure- contrairement à une démarche où l'architecte serait « sachant » et imposerait à l'autre sa vision de l'espace intérieur, à prendre ou à laisser...

Par ailleurs, « participatif » doit s'entendre aussi dans le sens où la relation avec les habitants de cette construction vont co-crée leur type de relation, leur mode de convivialité, sans que ces relations soient pré-formatées. Nous sommes dans une logique d'abondance où le bien-être individuel est générateur de bien-être collectif et non de précarité, où le bien-être de la personne serait acquis au détriment du groupe, par accaparament de valeur et non par création de valeur.

Il va de soi que cette démarche concerne aussi le voisinage, les riverains, le quartier, la Ville... Il est d'usage d'utiliser des métaphores pour décrire ce phénomène d'expansion : on parle de tâche d'huile, d'effet de contamination, de communication virale, de boule neige... Il vaudrait mieux penser en termes d'interdépendance et où, donc, en agissant en un point, tout l'espace est mis en mouvement, comme une pierre tombée dans le lac fait des ondes sur toute sa surface ...

Ce projet est très humble dans sa réalisation et très ambitieux dans ses enjeux !
De même que la santé est bien plus que l'absence de maladie, se loger n'est pas seulement une question de protection mais de réalisation personnelle.

LA CHARTE

La rédaction de cette charte est le résultat de la réflexion, résumé dans le préambule, d'un groupe d'individus venant d'horizons multiples avec des parcours de vie différents qui ont vu dans l'invite de la Ville d'Avignon une formidable occasion de repenser le processus de conception et de fabrication du logement urbain, et d'expérimenter en tant qu'habitant les fruits de cette réflexion.

Par la présente charte nous voulons exprimer les orientations et les engagements pris par le groupe pour créer un lieu de vie et de partage où mixité et diversité deviennent des réalités concrètes.

Cette charte, nous l'imaginons dans un contexte de recherche de plaisir, d'évitement du déplaisir, et du respect du bonheur comme bien suprême pour aujourd'hui et pour demain.

Mise en application, la charte doit rester à l'écoute de nouveaux venus dans le groupe et évoluer en fonction des améliorations qu'ils pourraient apporter.

Cette charte a pour vocation d'intégrer de nouveaux habitants partageant les principes chers au groupe et porteurs d'idées nouvelles qui proposeront une amélioration de la qualité de la cohabitation entre les habitants. Elle n'est pas pensée pour limiter ou exclure.

La présente charte vise à créer les conditions nécessaires à un "vivre ensemble" harmonieux dans un environnement urbain économe en espaces naturels qui favorise l'épanouissement individuel.

Le « VIVRE ENSEMBLE » c'est la combinaison de choix individuels libres avec une dynamique de projets communs dans un esprit de convivialité et d'ouverture qui respecte la vie privée, l'espace et l'identité de chacun.

Pour la mise en forme architecturale de ce "vivre ensemble" nous proposons :

1. De concevoir une structure collective d'habitat à étages qui soit pensée en harmonie avec les riverains, respectueuse de l'environnement et des équilibres sociaux existants,
2. De matérialiser l'espace individuel au sein de la structure.
3. De concevoir nos logements individuellement en respectant la qualité de vie de nos voisins .
4. De créer de la convivialité entre habitants avec des espaces partagés

5. De vivre ensemble sans contraintes imposées mais choisies
6. De créer toutes les conditions spatiales et fonctionnelles pour le développement de la mixité et de la diversité aussi bien culturelle, économique qu'intérgénérationnelle.

COMMUNIQUER ET DECIDER ENSEMBLE

- Vivre ensemble en harmonie nécessite des moyens de communication diversifiés permettant à chacun de s'exprimer :
Écoute organisée des besoins, des idées, de chacun.
Chaque remarque est entendue, l'objection devient proposition.
- Les décisions sont prises par consentement avec un temps nécessaire de maturation.
- Dans tous les cas où le dialogue au sein du groupe d'habitants ne permet pas d'atteindre l'objectif désiré il sera fait appel à un médiateur externe.

L'ouverture vers l'extérieur

Conformément avec sa logique fondatrice, le groupe accueille des initiatives venant de l'extérieur - culturelles, artistiques, sociales, etc.; ceci d'autant plus que ces initiatives sont sous-tendues par les valeurs de partages.

Notre habitat est relié à un quartier, une ville, au monde et nous recherchons activement à nous y impliquer, notamment par des activités de militantisme au niveau local ou à un niveau plus général : notre projet d'habitat groupé comporte en soi une dimension politique (au sens noble du terme), au nom de laquelle nous pouvons intervenir dans le débat public.

La logique de constitution du groupe

Le groupe est ouvert à toutes les personnes se reconnaissant dans ces valeurs, il proposera aux nouveaux venus d'exposer leurs projets de vie et leurs attentes qui auront motivé leurs envies de se joindre au groupe déjà constitué de manière à vérifier si leurs idées sont compatibles avec la charte.

Il sera notamment rappelé aux nouveaux venus qu'en venant habiter dans les Ruches de Saint Jean ils vont :

1. Partager un espace d'épanouissement de l'individu au sein de leur habitat, pour favoriser l'accès à la culture, à l'acquisition, à la transmission des savoirs, le savoir-faire et au développement de l'esprit critique dans une logique d'éducation populaire .
2. Limiter leur empreinte écologique et œuvrer pour un monde plus soutenable
3. Refuser la spéculation immobilière, le droit au logement étant un droit humain fondamental qui ne doit pas être soumis aux lois du marché ;
4. vivre dans un environnement accessible à tous quel que soient ses capacités physiques ou son état de santé

5. Favoriser le développement de systèmes d'économie alternative de proximité ouverts aux habitants du quartier/village. Par exemple : un Système d'échange local SEL, une AMAP avec les producteurs locaux, un système d'achat groupé....
6. Réserver des locaux d'activité pour les habitants et/ ou entrepreneurs locaux qui s'inscriront dans une logique d'économie sociale et solidaire

TRADUCTION ARCHITECTURALE

La charte trouve sa traduction architecturale dans un espace de cohabitation convivial partagé qui harmonise le collectif et l'individuel.

Les espaces extérieurs privatifs réalisés dans le prolongement du logement seront conçus pour l'agrément de ses habitants, leur disposition ainsi que les zones de plantations seront conçus pour garantir l'intimité entre logements.

Tous les espaces extérieurs au logement individuel seront mis en commun, et leur disposition devra permettre une fréquentation facultative.

UN ENGAGEMENT SOLENNEL

Chaque membre du groupe s'engage à guider ses actions selon l'éthique décrite dans la présente charte dans l'intérêt de la collectivité et de son équilibre personnel.